

Stop à cette réforme des rythmes

La mairie de Strasbourg a choisi l'organisation qui pose le plus de problèmes dans les communes qui sont passées aux nouveaux rythmes dès septembre 2013. Les remontées des conseils d'école n'ont pas été prises en compte, la parole des enseignants n'a pas été écoutée.

Cette réforme a de lourdes conséquences sur nos conditions de travail, inacceptables pour le SNUipp-FSU67.

Le SNUipp-FSU67 a donc décidé d'organiser un **rassemblement de contestation** devant la Mairie, place de l'Etoile **mardi 11 février 2014 à 17 h 15.**

Elle ne permet pas un allègement de la journée.

Elle augmentera la fatigue des enfants en supprimant le repos du mercredi.

Elle créera de la confusion chez les élèves qui auront à faire à de nombreux intervenants dans une même journée.

Nous appelons tous les collègues de Strasbourg à venir nous rejoindre pour exprimer leur opposition au projet de la municipalité.

Le SNUipp-FSU continue à demander la réécriture du décret.



Rassemblement

**Hôtel de Ville - CUS, place de l'Etoile
17h15 heures.**

Stop à cette réforme des rythmes

La mairie de Strasbourg a choisi l'organisation qui pose le plus de problèmes dans les communes qui sont passées aux nouveaux rythmes dès septembre 2013. Les remontées des conseils d'école n'ont pas été prises en compte, la parole des enseignants n'a pas été écoutée.

Cette réforme a de lourdes conséquences sur nos conditions de travail, inacceptables pour le SNUipp-FSU67.

Le SNUipp-FSU67 a donc décidé d'organiser un **rassemblement de contestation** devant la Mairie, place de l'Etoile **mardi 11 février 2014 à 17 h 15.**

Elle ne permet pas un allègement de la journée.

Elle augmentera la fatigue des enfants en supprimant le repos du mercredi.

Elle créera de la confusion chez les élèves qui auront à faire à de nombreux intervenants dans une même journée.

Nous appelons tous les collègues de Strasbourg à venir nous rejoindre pour exprimer leur opposition au projet de la municipalité.

Le SNUipp-FSU continue à demander la réécriture du décret.



Rassemblement

**Hôtel de Ville - CUS, place de l'Etoile
17h15 heures.**